

**Le gouvernement baisse le salaire des futur.e.s
doctorant.e.s contractuel.le.s et dégrade nos conditions
de travail !**

C'est un décret daté du 29 août 2016 pris par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **Ce décret met fin au principe du « service obligatoire d'enseignement » de 64 heures pour les doctorant.e.s contractuel.le.s d'un établissement de l'ESR.**

Si ces services d'enseignement (ou autres activités complémentaires) étaient des tâches supplémentaires, elles étaient un atout pour le parcours académique et professionnel et étaient plutôt bien rémunérées. Car, en effet, les doctorant.e.s continueront à enseigner, d'autant que les universités manquent de personnels titulaires. Mais ils/elles seront rémunéré.e.s au tarif des vacances (40,91€ de l'heure, soit une baisse quasiment de moitié), comme leurs collègues non financé.e.s. Il s'agit donc d'un nivellement par le bas des rémunérations.

Cela entraînera une **baisse de salaire**, même à service plein (64h) et malgré les augmentations promises, pour l'ensemble des futur.e.s doctorant.e.s contractuel.le.s d'environ 100 euros brut, **sans aucune certitude sur le versement mensuel des rémunérations de vacances et sur l'inclusion de cotisations sociales.**

De plus, les futur.e.s doctorant.e.s contractuel.le.s se voient imposer, sans rémunération supplémentaire, la participation à l'organisation, à la surveillance et à la correction des examens associés à leurs enseignements, alors même que nous revendiquons la rémunération de ces activités pour l'ensemble des doctorant.e.s et vacataires.

Le Ministère a décidé, en pleine rentrée, d'une **double attaque contre nos conditions de travail et nos rémunérations.** Rappelons lui que, dans nombre de départements, nous, contractuel.le.s et précaires, assurons parfois plus de 50% et jusqu'à 65% des heures d'enseignement.

Solidaires Étudiant-e-s s'associera à toute initiative visant à combattre ces reculs et à améliorer les conditions de travail et les salaires de l'ensemble des doctorant.e.s, contractuel.le.s ou non, et rappelle son soutien aux collectifs des précaires de l'ESR qui, nationalement et localement, se sont structurés au printemps.

Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttes

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

<http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/>

contact@solidaires-etudiant-e-s.org